**APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT EN TUNISIE**

**FINANCEMENTS DE GCERF**

Le Fonds mondial pour l’engagement de la communauté et la résilience (en anglais Global Community Engagement and Resilience Fund - GCERF) en collaboration avec le Mécanisme de soutien aux pays, recherche une organisation basée en Tunisie pour devenir un Partenaire local de connaissances en Tunisie, soutenant le portefeuille pays De GCERF. Le portefeuille GCERF est mis en œuvre par des organisations de la société civile en Tunisie.

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE** : 31 décembre 2022

**1. Contexte et justification du projet**

Le Fonds mondial pour l’engagement de la communauté et la résilience (en anglais Global Community Engagement and Resilience Fund - GCERF) est une fondation suisse indépendante ayant pour objectif de devenir le premier effort mondial visant à soutenir les initiatives locales et communautaires pour renforcer la résilience face aux visées extrémistes violentes. Situé au carrefour de la sécurité et du développement, GCERF s’engage à travailler en partenariat et en consultation avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé dans les pays partenaires en vue de soutenir les stratégies nationales destinées à combattre les facteurs locaux contribuant à l’extrémisme violent. GCERF renforce la résilience communautaire en aidant les initiatives locales et communautaires à contrer les facteurs contribuant à l’extrémisme violent. Ces initiatives promeuvent la cohésion sociale, l’agence communautaire, l’égalité des chances et la raison d’être individuelle.

GCERF a commencé ses premiers investissements en Tunisie en 2019 avec un premier cycle de financement de cinq organisations. Dans le cadre du dernier cycle de financement (commencé en 2022), GCERF a pour objectif de financer trois organisations d'ici la fin du troisième trimestre 2022 à hauteur de 2,5 millions d'USD.

**2. L'approche programmatique de GCERF en Tunisie**

Conformément aux priorités de programmation du gouvernement tunisien, GCERF finance des initiatives qui visent à accroître la résilience face à la radicalisation et à l'extrémisme violent par le biais d'une cohésion sociale accrue et d'une agence communautaire.

Au niveau géographique, le nouveau cycle de financement de GCERF en Tunisie se concentre sur les régions de Gafsa, Jendouba, Kasserine, Kef, Sidi Bouzid et Tunis. Le programme de GCERF cherche à créer des systèmes communautaires intégrés nécessaires pour améliorer la confiance entre les communautés locales et les acteurs du gouvernement et de la sécurité.

|  |
| --- |
| **QUOI : permettre la prévention, le renforcement de la résilience et l'intégration communautaire grâce à une plus grande cohésion sociale verticale et à l'agence communautaire** |
| **QUI:** * Jeunes en âge scolaire (jeunes filles et garçons entre 14 et 18 ans)
* Jeunes sans emploi ou sous-employés (jeunes femmes et hommes âgés de 19 à 35 ans)
* Acteurs religieux, tribaux et communautaires
* Acteurs étatiques (autorités locales et acteurs de la sécurité et de la justice)
 | **OU:*** Gafsa
* Jendouba
* Kasserine
* Kef
* Sidi Bouzid
* Tunis
 |
| **COMMENT:** Les OSC et les autorités locales travaillent en collaboration pour identifier les priorités et mettre en œuvre la programmation de la PEV. Elles développeront également des plans stratégiques à plus long terme pour permettre l'intégration des ressources de la PEV dans une prestation de services plus large. Ainsi, les communautés seront en mesure de relever les défis permanents de l'EV. |

GCERF estime que s'il soutient les initiatives de prévention de l'extrémisme violent (PEV) qui nécessitent la collaboration d'un large éventail de parties prenantes (gouvernance locale et acteurs de la sécurité, chefs religieux, OSC (organisations de la société civile), leaders de la jeunesse, etc.) et des populations affectées, et s'il soutient les initiatives de PVE pour qu'elles soient intégrées dans la programmation générale du développement, alors les objectifs du programme devraient être atteints. Cela devrait se produire dans le cadre des hypothèses suivantes :

1. S'engager dans des activités de PEV centrées et dirigées par la communauté augmente la confiance entre et parmi les acteurs locaux (y compris la gouvernance, le secteur de la sécurité, les groupes communautaires, les chefs religieux et les jeunes) et facilite les changements positifs dans les perceptions et les attitudes ;
2. L'instauration de la confiance et de la coopération permet aux communautés de s'approprier davantage les défis et les solutions.

Cette théorie du changement permettra d'obtenir les **résultats programmatiques** suivants :

**Résultat 1** : Les acteurs étatiques et non étatiques des cinq populations cibles dans les communautés cibles peuvent travailler en collaboration pour traiter les questions liées à l'EV, certains des moteurs communs de la migration et de l'EV (Extrémisme violent), et cet engagement conduit à une confiance et une coopération accrues entre les acteurs étatiques et non étatiques.

**Résultat 2** : des réseaux durables d'acteurs multisectoriels expérimentés de la PEV (y compris des acteurs étatiques et non étatiques) et des plans de PEV sont développés dans les zones cibles, et peuvent être financés durablement, garantissant que les défis actuels de la PEV peuvent être relevés efficacement.

**3. Appel à manifestation d’intérêt**

GCERF, en collaboration avec le mécanisme de soutien du pays (MSP) en Tunisie, a le plaisir d'annoncer un appel à manifestation d'intérêt ouvert aux institutions académiques, centres de recherche, groupes de réflexion et organisations à but non lucratif afin de devenir un partenaire local en matière de connaissance (PLC) de GCERF par l’intermédiaire du mécanisme de financement de base (MFB) du Fonds.

Le PLC fera partie intégrante de l'approche de programmation de GCERF en Tunisie et se concentrera sur le suivi et l'évaluation des subventions, l'évaluation et le renforcement des capacités, et la recherche opérationnelle visant à améliorer la création et l'utilisation de preuves par les parties prenantes internes et externes.

Plus précisément, le PLC devrait réaliser les objectifs suivants à la fin de son mandat :

1. Renforcement des capacités en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour les bénéficiaires de GCERF.
2. Suivi et évaluations par des tiers
3. Apprentissage, recherche opérationnelle et politique

Les détails de ces activités sont les suivants :

1. **Évaluation et renforcement des capacités en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**

Il est prévu que les PLC organisent une série d'au moins deux ateliers pour renforcer les capacités des bénéficiaires en matière de suivi et d'évaluation, suivis d'une clinique de suivi et d'évaluation avec les bénéficiaires de manière bilatérale. Le contenu de ces ateliers et de ces stages doit être déterminé par une évaluation des besoins en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA). Au minimum, l'évaluation doit couvrir les domaines suivants :

1. Le contexte dans lequel le SEA est mis en œuvre au sein de l'organisation.
2. Comment les données sont collectées, analysées et utilisées.
3. Comment les activités de SEA sont mises en œuvre, y compris la disponibilité d'outils et de mécanismes pour assurer la qualité des données.
4. Comment les données de suivi et d'évaluation sont utilisées pour améliorer l'apprentissage programmatique et opérationnel.

Le renforcement des capacités doit être ajusté et fondé sur l'évaluation initiale. Cette évaluation devrait être réalisée dans les quatre premiers mois suivant la signature de la subvention. À la fin de la mise en œuvre, le partenaire doit évaluer dans quelle mesure les problèmes identifiés lors de l'évaluation initiale ont été résolus. Cela devrait idéalement se faire avant la clôture de la subvention.

1. **Suivi et évaluations par des tiers**

Au cours du cycle de mise en œuvre de la subvention (2023 - 2026), le partenaire doit mener deux exercices, et soutenir les bénéficiaires avec un troisième.

Le premier exercice est un suivi par une tierce partie des subventions actuelles financées par GCERF, actuellement au nombre de 3 à la fin de 2023. Cette activité devrait inclure un atelier de validation avec les bénéficiaires et GCERF, et aboutir à des recommandations pour améliorer la qualité de la programmation.

Le deuxième exercice est une évaluation à mi-parcours qui sera menée par les bénéficiaires. Le rôle du PLC sera d'aider les bénéficiaires à utiliser des méthodes d'évaluation axées sur l'utilisation (comme la récolte des résultats) et tenant compte de la complexité pour réaliser une évaluation à mi-parcours en 2024.

Le troisième et dernier exercice sera une évaluation externe des subventions financées par GCERF en Tunisie en 2025, complétée par un volet portant sur le portefeuille pays de GCERF dans son ensemble. Il est prévu que ces évaluations soient des évaluations théoriques, utilisant à la fois les TdC au niveau de la subvention, et au niveau du pays.

Le calendrier exact de la mise en œuvre de toutes les activités sera discuté au début du projet. Afin de réaliser des économies d'échelle et de faciliter le processus d'intégration du PLC dans le réseau des bénéficiaires en Tunisie, il est prévu que le PLC considère ces exercices comme faisant partie d'un grand processus d'évaluation systémique des subventions de GCERF Tunisie.

1. **Apprentissage, recherche opérationnelle et politique**

Le PLC est tenu de mener au moins une recherche opérationnelle ciblée pendant la période de subvention. Cet exercice fournira des informations sur le contexte plus large de l'environnement de la PEV et aidera GCERF, le gouvernement et les bénéficiaires à préparer une réponse programmatique plus ciblée. Pour la communauté des donateurs, ce résultat fournira des domaines de besoins et des opportunités de financement. Les thèmes de cette recherche sont ouverts mais doivent être en adéquation avec les priorités de programmation de la PEV du gouvernement tunisien. Les thèmes seront approuvés au préalable.

En plus de la recherche, le PLC doit élaborer au moins un document de politique générale reprenant les enseignements tirés des programmes sur la base du suivi et des évaluations par des tiers effectués tout au long du programme (et si possible, sur la base de la recherche opérationnelle effectuée). Le thème du document de politique sera discuté en temps voulu.

Enfin, GCERF vise à accueillir deux exercices d'apprentissage parmi ses bénéficiaires au cours du cycle de subvention. Bien que l'organisation des échanges d'apprentissage soit de la responsabilité de GCERF, ce dernier souhaiterait le soutien du partenaire local de connaissances pour concevoir et modérer les exercices.

**Montant de la subvention**

GCERF a l'intention de signer un accord de 250K USD d'ici le début 2023. La subvention sera fournie par le biais du mécanisme de financement de base de GCERF.

**Durée de la subvention**

Les subventions seront d'une durée minimale de 36 mois.

**Exigences relatives au partenaire local de connaissances/au bénéficiaire de la subvention**

Le partenaire local en matière de connaissance doit être un bénéficiaire direct ou un consortium d’institutions académiques, de centres de recherche ou de groupes de réflexion dirigé par un Récipiendaire principal (RP) qui sera garant de la distribution des financements secondaires aux autres membres du consortium (Récipiendaires secondaires). L'organisation doit avoir une présence en Tunisie.

En raison de l’engagement pris par GCERF de financer des acteurs locaux, si le bénéficiaire retenu est basé et immatriculé localement, mais fait partie d’un réseau international d’organisations, le financement du Fonds doit servir principalement au personnel et à l’expertise basés en Tunisie. De ce fait, les ressources destinées au personnel ou à l’appui hors Tunisie devraient être plafonnées à 10 % de la valeur totale du financement. L’organisation dirigeante du consortium récipiendaire doit être une organisation à but non lucratif, toutefois des organisations à but lucratif peuvent en faire partie en qualité de récipiendaires secondaires.

**Manifestations d'intérêt**

Les organisations candidates doivent prouver qu’elles respectent les prérequis établis par GCERF et possèdent les capacités requises pour devenir un Récipiendaire principal de financements du Fonds.

|  |
| --- |
| **PRÉREQUIS** |
| 1. Enregistrement de l’organisation dirigeante du consortium en Tunisie
 |
| 1. Volonté d’accepter et d’assumer le rôle de partenaire local en matière de connaissance (comme décrit précédemment).
 |
| 1. Pour le Récipiendaire principal, être une organisation à but non lucratif.
 |
| **CAPACITÉS REQUISES** |
| 1. Connaissance exhaustive des méthodologies et des outils de suivi et d’évaluation.
 |
| 1. Expérience et compétences en renforcement des capacités S&E (p. ex., animation d’ateliers et mentorat).
 |
| 1. Expérience en suivi de tiers et en réalisation d’évaluations externes, en particulier dans le cadre de projets liés à la paix ou à la P/LEV.
 |
| 1. Connaissance experte des tendances et des enjeux actuels en matière de P/LEV en Tunisie ainsi que des approches communautaires en matière de programmation et de mise en œuvre.
 |
| 1. Capacité à mener des recherches opérationnelles et à traduire les résultats en pratiques ou en décisions programmatiques.
 |
| 1. Connaissance approfondie de la structure et des mécanismes de gouvernance élargis de la Tunisie.
 |
| 1. Excellente maîtrise du français, de l'anglais et des langues locales
 |
| 1. Capacité à produire des rapports concis et à communiquer clairement (avec, lorsque cela est faisable, infographie des résultats et des conclusions).
 |
| 1. Capacité à interagir avec des parties prenantes et des clients d’horizons divers de manière pertinente et efficace.
 |
| 1. Une expérience du travail avec les organisations de la société civile serait extrêmement pertinente.
 |
| 1. Une expérience du travail avec les autorités gouvernementales et des organisations multilatérales similaires au GCERF serait un avantage supplémentaire.
 |
| 1. Pour les consortiums, l'expérience des récipiendaires principaux dans la gestion des récipiendaires secondaires est considérée comme un atout.
 |
| 1. Une expérience dans la publication de rapports (évaluation, recherche) est importante.
 |

**Comment soumettre une manifestation d'intérêt**

Veuillez-vous référer à l'annexe A ci-dessous.

Les manifestations d’intérêt doivent être dûment remplies et envoyées par voie électronique à l’adresse **call.tunisia@gcerf.org**, en mettant en copie **info.pi@gcerf.org**, avant le **31 décembre 2022.** L’objet du courriel doit porter la mention « **EOI-Local Knowledge Partner/Partenaire local en matière de connaissance** » avec le pays concerné. Le non-respect de ces règles peut compromettre votre candidature.

Les demandes informelles peuvent être soumises à info.pi@gcerf.org.

Après examen des dossiers, les organisations candidates présélectionnées seront contactées afin de mener une vérification préalable